



# PROCES-VERBAL

MAIRIE DE LUGAGNAC (46260)

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 septembre 2024

**Etaient présents :** François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Catherine MORIN, Vincent LAGARRIGUE, Norbert FLACONECHE, Jean-François VIGNES.

**En visioconférence :** Laurence MARY a donné pouvoir à Jean-François VIGNES, Yannick MONTAGNÉ a donné pouvoir à Nathalie DEVIMES.

**Absents excusés :** Sophie WALTER a donné pouvoir à Catherine MORIN.

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h15.  
Monsieur Jean-François VIGNES est nommé secrétaire de séance.

## I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12/07/2024 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

## II. Délibérations :

II-I – Délibération pour la création d'un poste pour un agent technique territorial.

Cette création est obligatoire pour permettre le recrutement d'un agent pour succéder à Thierry BURG qui part à la retraite à la fin de l'année.

Délibération adoptée à l'unanimité.

II-II – Délibération pour l'instauration du télétravail de l'agent administratif.

Délibération adoptée à l'unanimité.

II-III – Délibération pour l'adhésion au service prévention du Centre de Gestion.

Pendant plusieurs années, il n'y avait pas de médecin pour assurer les obligations de la médecine du travail, un recrutement a eu lieu et nous pouvons donc faire appel à ses services.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## III. Travaux d'extension du hangar pour le matériel communal

Le recrutement d'un nouvel agent technique nécessite l'achat de nouveaux matériels : camion, outils ... Il faut prévoir d'agrandir le hangar et de l'équiper (branchement électrique, rangement ...). Des dossiers de demandes de subvention vont être constitués.

## IV. Informations et discussions

IV-I - Point travaux :

- Deux devis ont été demandés pour la peinture des volets de la mairie, ils sont tous les deux d'un montant de 3500 €, les travaux seront effectués dès que l'artisan retenu sera disponible.

- Voirie : les travaux effectués sur la place du 19 mars 1962 et sur la route du mas de Benech présentent de nombreux défauts : trous, marque d'arrachement, pousse d'herbe au centre de la chaussée. Des réserves ont donc été émises lors de la réception des travaux. L'entreprise MARCOULY qui a effectué les travaux reviendra au printemps pour voir la suite à donner à ces malfaçons. Les trous existants seront rebouchés prochainement.
- Enfouissement des réseaux, l'avancée des travaux est conforme à ce qui avait été prévu.
- Autorisation d'urbanisme, M Garez a déposé un projet conforme pour son projet d'hébergement touristique avec des maisons dans les arbres.
- Composteur communal, le SYDED va installer un nouveau matériel à la place de celui qui est en place actuellement et il fera une action de formation à destination des personnes qui l'utilisent.
- Entretien des locaux de la Mairie, des devis ont été demandés à des sociétés de nettoyage de Cahors. Une solution de convention avec Limogne pour utiliser les services d'un agent technique est envisagée.
- Chemin de randonnée pour les Vélos (développement du Gravel dans le Lot) la commune est informée du passage d'une boucle sur des routes et chemin de la commune.

#### **IV – Questions diverses**

IV-I - Peut-on avancer sur les autres tranches d'enfouissement des réseaux. Avec les fonds dont nous disposons (Tranche 1 moins coûteuse) ou rembourser une partie des emprunts en cours (est-il possible d'en solder un ?).

La question de l'enfouissement des réseaux sur la route des Serres a été posée lors d'un précédent conseil et elle n'a pas reçu un avis favorable. Les fonds économisés ne permettent pas de rembourser un emprunt et ne sont pas suffisants pour envisager la tranche de la route de la Capelette.

IV-II - Peut-on faire des travaux afin de disposer d'un boulodrome digne de ce nom (jusqu'à 16 personnes à jouer cet été) ?

Des aménagements ont déjà été réalisés, s'ils ne suffisent pas des propositions de travaux doivent être faites en n'oubliant pas que le terrain est utilisé aussi pour d'autres activités.

IV-III - Peut-on faire réparer l'arrivée d'eau extérieure (à droite de l'église) ?

Le tuyau qui est percé passe sous les jardinières qui décoorent cet espace et il faudrait tout casser pour le changer et faire une trancher dans le goudron qui vient d'être réalisé. De plus quand ce robinet existait il était souvent utilisé par des particuliers pour puiser de l'eau.

IV-IV – Peut-on faire installer 3 prises électriques extérieures, côté barbecue, afin de pouvoir brancher les friteuses sans faire sauter les plombs ?

Fabrice MERCADIER doit déjà faire une intervention sur les coffrets électriques concernés, il doit intervenir sur la commune pour réaliser une installation électrique dans le hangar communal on lui demandera de faire cette modification à ce moment là.

IV-V – Peut-on poser des pics anti-pigeons pour éviter les nombreuses déjections sur le parvis de l'église ?

La solution qui avait été retenue a été abandonnée car il faut placer les piques sur la corniche qui n'est pas accessible avec une nacelle. Vincent LAGARRIGUE propose de demander un devis, pour la réalisation de cette opération, à une entreprise de cordiste qu'il connaît.

IV-VI - Où en est le projet de travaux pour le logement communal ?

Les travaux prévus sur « le couvent » ne pouvaient pas être subventionnés car ils ne prenaient pas en compte des travaux d'isolation des murs. Ceux-ci ne pouvant pas être faits en présence des locataires, le projet est reporté.

IV-VI -- Troubles du voisinage (nuisances sonores) : quelles solutions ?

Pour le problème des aboiements qui gênaient les riverains sur la droite de la route de la Capelette en sortant du village, celui-ci provient de l'installation d'un chenil qui a été construite sans dépôt préalable de travaux sur la parcelle 314, section AE. La commune a contacté le service ADS pour savoir dans quelles mesures cette construction peut être régularisée. D'autre part, une réunion a eu lieu à la Mairie avec les riverains, depuis, les aboiements ont cessé et les deux parties espèrent que cela va durer

Pour les aboiements aux Adrets il est proposé de suivre la même démarche.

IV-VII - Aux Adrets reprise des ralentisseurs : on observe beaucoup moins de freinages sur le ralentisseur qui ne semblait pas poser problème à l'origine. Quel a été le coût de la reprise ?

La reprise des ralentisseurs a été totalement prise en charge par l'entrepreneur qui les a réalisés.

IV-VIII – Aux Adrets les "palissades" en bois faites par la propriétaire du terrain qui est en revente commencent à s'effondrer ; risque de chute sur la voie publique ?

Le terrain a été vendu, le nouveau propriétaire semble pressé de réaliser le projet de construction donc cette remarque lui sera communiquée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 18 octobre à 18h15 en Mairie.

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance

François REYMANN

Jean-François VIGNES